

Envoyé en préfecture le 03/01/2025

Reçu en préfecture le 03/01/2025

Publié le 03/01/25

ID : 059-215901281-20241219-CM2412D08-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE CAPINGHEM SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2024

Date de la convocation
13 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre à dix-neuf heures et zéro minutes, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Capinghem, sous la présidence de Vincent Ducourau, Maire,

Capinghem

EFFECTIF LEGAL : 19

Etaient présents : V. DUCOURAU, MC. FICHELLE, A. TRICOIT, T. WIDHEN, V. PARABOSCHI, Ch. MATHON, G. TRAPASSO, S. DUMORTIER, G. OUDAERT, F. VAN LAETHEM, J. BAUDOUIN, A. KIMOUR, K. UDRY, N. ROUBAUD, J. AGNIERAY,

EFFECTIF EN EXERCICE : 19

Etaient absents : F. TREDEZ

EFFECTIF VOTANT : 18

Ont donné pouvoir : P. MOUCHON>pouvoir MC. FICHELLE, M. BILLOIR>pouvoir à V. PARABOSCHI, C. CABY>pouvoir à Ch. MATHON,

Quorum : OUI

Secrétaire de séance : MC. FICHELLE

OBJET : Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Numéro de la délibération : CM2412-D08

Le Conseil Municipal de la ville de Capinghem ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1 ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux indisponibles du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE

- ↳ D'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires momentanément indisponibles du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.
Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.
- ↳ De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Résultat du vote : Pour : 0 Contre : 0 Abstention : 0 Unanimité : 18

Certifié conforme,
Fait et délibéré en séance du jour, mois et an ci-dessus mentionné,

Marie Claude FICHELLE
Secrétaire de séance

Le président de séance
Vincent DUCOURAU
Maire de Capinghem

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture et publication le 03/01/25

